

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

de la séance du 2 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée à domicile le 28 mars 2024 et affichée le même jour, s'est réuni salle de réunion de la Mairie Annexe, sous la présidence de Monsieur Michel Bernos, Président.

Présents : M. BERNOS ; MME. CASENAVE ; MME GOURC ; MME ROCHE ; MME DUFAU ; M. BATS ; M. BIDEGAIN ; M. TURON ; M. BAYLIOU

Absents avec pouvoirs : MME MANUEL ; MME DUCOLONER

Absents excusés :

Secrétaire : LEDUCQ Leïla

OBJET : ATELIERS JEUNES 2024

Il est proposé de renouveler le dispositif « atelier jeunes », en partenariat avec le GIP DSU (Agglomération Pau Béarn Pyrénées).

L'enveloppe budgétaire allouée à ces ateliers au BP 2024 peut permettre l'accueil de 30 jeunes de 14 à 17 ans, sur 3 semaines à raison de 3 groupes de 10 candidats maximum par semaine.

Il est proposé d'orienter ces ateliers, sur la protection de l'environnement (entretien manuel des espaces publics et nettoyage). D'autres propositions sont possibles dans le respect des préconisations du GIPDSU, **notamment dans le cadre de la politique Ville Santé (balisage d'un parcours Santé, Peinture de « Bancs de l'Amitié » contre le harcèlement scolaire...)**

2 bénévoles assureront l'encadrement de chacun des ateliers ainsi qu'un agent des services techniques pour l'encadrement technique.

Il est précisé que l'organisation de ces ateliers est soumise à la validation d'un nombre de bénévoles et encadrants en nombre suffisant et ce durant chaque semaine.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité valide la reconduction du dispositif « Ateliers Jeunes » dans la limite du budget voté pour l'année 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Jurançon, le 2 avril 2024
Le Président
Michel BERNOS

Michel Bernos

